



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue virtuellement et en direct par webdiffusion le lundi 4 octobre 2021 à 19 h
conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-029 daté du 26 avril 2020 et
2020-049 daté du 4 juillet 2020 et du décret 799-2021 daté du 9 juin 2021**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA21 13 0245

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h 2, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA21 13 0246

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA21 13 0247

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 3 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Aucun citoyen n'a transmis de question par courriel. À 19 h 3, la période de questions est terminée.

CA21 13 0248

MOTION DE FÉLICITATIONS POUR M. GABRIEL PARADIS, LAURÉAT DE LA MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC POUR LES AÎNÉS.

ATTENDU QUE M. Gabriel Paradis a été un résident de Saint-Léonard durant 38 ans;

ATTENDU QUE M. Gabriel Paradis possède une place d'affaires à Saint-Léonard depuis 1968;

ATTENDU QUE M. Gabriel Paradis figure parmi les fiers et valeureux bénévoles de l'arrondissement;

ATTENDU QUE M. Gabriel Paradis a commencé son bénévolat en 1969 au sein de l'Association du hockey mineur St-Léonard inc., en y occupant successivement les fonctions de responsable des bénévoles, de trésorier et de président;

ATTENDU QUE M. Gabriel Paradis a été impliqué dans l'organisation du Tournoi international de hockey midget de Saint-Léonard pendant plus de 35 ans;

ATTENDU QUE M. Gabriel Paradis est depuis 2008 président de Gestion Multisports St-Léonard qui regroupe les organisations sportives affiliées et partenaires de l'arrondissement et qui offre de nombreux programmes pour favoriser l'activité physique, les loisirs, les saines habitudes de vie et la réussite scolaire auprès des jeunes de 5 à 17 ans;

ATTENDU QUE M. Gabriel Paradis a reçu, en septembre 2021, la Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec pour les aînés;

ATTENDU QUE cette médaille est remise chaque année à des personnes de 65 ans et plus qui s'illustrent pour leur engagement bénévole soutenu au niveau social ou communautaire et qui, par le fait même, contribuent au mieux-être de leur communauté ou à l'atteinte d'une mission d'un organisme.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Le 4 octobre 2021

Que le conseil d'arrondissement reconnaisse toutes ses longues années de bénévolat au sein de la communauté léonardoise, dont plus particulièrement dans le milieu sportif, et félicite avec une grande fierté M. Gabriel Paradis pour l'obtention de la Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec pour les aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1214077029

CA21 13 0249

MOTION À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT DU 20 NOVEMBRE 2021.

ATTENDU QUE l'Organisation des Nations unies - l'ONU - a proclamé, en 1989, le 20 novembre, Journée internationale des droits de l'enfant;

ATTENDU QUE la pandémie de la COVID-19 a mis en évidence la nécessité d'agir pour une égalité durable et nous invite à être collectivement protagonistes d'un changement pour les enfants du monde;

ATTENDU QUE cette Journée est l'occasion de nous souvenir et de rendre hommage à tous ceux et celles qui, par leur courage et leur détermination, ont livré et gagné d'importantes batailles au nom des droits de l'enfant;

ATTENDU QUE cette Journée est l'occasion d'encourager et de témoigner notre soutien à toutes les personnes qui poursuivent désormais la lutte pour la promotion et la défense des droits des enfants;

ATTENDU QUE cette Journée donne l'occasion de célébrer, honorer et inspirer des enfants à travers le monde, y compris bien sûr au Canada, au Québec et à Montréal, dont ici même à Saint-Léonard.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant 2021, offre ses plus respectueuses salutations et témoigne de sa solidarité à tous les jeunes Léonardois.

Que le conseil convie les jeunes Léonardois à assister gratuitement à l'activité spéciale dédiée aux enfants et aux familles dans la semaine du 22 novembre, organisée en collaboration avec les organismes jeunesse et famille du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.02 1218717025

CA21 13 0250

ABROGATION DE LA RÉOLUTION - MOTION POUR LE 20E ANNIVERSAIRE DU CLUB DE JUDO SAINT-LÉONARD.

ATTENDU la résolution numéro CA21 13 0214 adoptée lors du conseil d'arrondissement du 7 septembre 2021 concernant une motion pour le 20e anniversaire du Club de judo Saint-Léonard;



ATTENDU QUE l'arrondissement a été informé que le Club de judo Saint-Léonard n'avait pas célébré, en 2020, son 20e anniversaire.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'abroger la résolution numéro CA21 13 0214 puisque le Club de judo Saint-Léonard n'a pas célébré, en 2020, son 20e anniversaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.03 1214077013

CA21 13 0251

ACCORDER L'AMNISTIE DES FRAIS DE RETARD DES ABONNÉ.E.S DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-LÉONARD EN DATE DU 6 OCTOBRE 2021.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accorder l'amnistie des frais de retards des abonné.e.s de la bibliothèque de Saint-Léonard en date du 6 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.04 1213126003

CA21 13 0252

REJET DE LA SOUMISSION – RÉFECTION DU SYSTÈME MÉCANIQUE POUR LA FONTAINE DE LA PLACE ROGER-NANTEL – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-236.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De rejeter la seule soumission reçue pour la réfection du système mécanique pour la fontaine de la place Roger-Nantel, appel d'offres numéro 300-236.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1212242004

CA21 13 0253

REJET DES SOUMISSIONS – SERVICE DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'ÉGOUTS INCLUANT LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS – LOT NUMÉRO 8 (SAINT-LÉONARD) – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 21-18813.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De rejeter toutes les soumissions reçues pour le service de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus - Lot numéro 8 (Saint-Léonard), appel d'offres numéro 21-18813.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1215202001

CA21 13 0254

OCTROI DE CONTRAT - LOCATION DE DEUX (2) NIVELEUSES AVEC OPÉRATEURS POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 21-18913 – PAVAGES CHARTRAND INC. – 340 470,95 \$.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'octroyer un contrat à PAVAGES CHARTRAND INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de (2) deux niveleuses avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 21-18913, au montant maximal de 309 518,45 \$. Ce contrat se termine le 15 avril 2023 pour la niveleuse numéro 1, sans possibilité de renouvellement, et se termine le 15 avril 2022 pour la niveleuse numéro 2, avec possibilité de renouvellement pour une (1) période additionnelle de douze (12) mois, avec augmentation de deux pourcent (2 %).

D'autoriser une dépense maximale de 340 470,95 \$, soit 309 518,45 \$, le prix de la soumission, augmenté de 30 952,50 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1215202002



CA21 13 0255

OCTROI DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT DE VESTIAIRES ET LA MISE AUX NORMES DES VOLETS COUPE-FEU À LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-225 – ARDEC CONSTRUCTION INC. – 306 293,40 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à ARDEC CONSTRUCTION INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'aménagement de vestiaires et la mise aux normes des volets coupe-feu à la mairie d'arrondissement, appel d'offres numéro 300-225, au montant total de 255 244,50 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 306 293,40 \$, soit 255 244,50 \$, le prix de la soumission, augmenté de 51 048,90 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1212242003

CA21 13 0256

OCTROI DE CONTRAT – MONTAGE ET DÉMONTAGE DE LA STRUCTURE GONFLABLE AU CENTRE DE SOCCER SAISONNIER DU STADE HÉBERT – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-232 – SOLLERTIA INC. – 469 990,13 \$.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à SOLLERTIA INC., le seul soumissionnaire conforme, pour le montage et démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert, appel d'offres numéro 300-232, au montant de 441 246,38 \$. Ce contrat s'échelonnera du début novembre 2021 au 31 octobre 2022 (montage, démontage), et prévoit la possibilité de deux (2) renouvellements, d'une durée d'un an chacun, pour un montant révisé selon la variation du pourcentage de l'IPC, au gré de l'entrepreneur et avec approbation de la Ville.

D'autoriser une dépense maximale de 469 990,13 \$, soit 441 246,38 \$, le prix de la soumission, augmenté de 28 743,75 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1210391006

CA21 13 0257

AJOUT AU CONTRAT NUMÉRO 2005-06 RELATIVEMENT À LA GESTION DES OPÉRATIONS DE LA STRUCTURE GONFLABLE AU STADE HÉBERT – CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser un ajout au contrat numéro 2005-06 avec CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC. relativement à la gestion du stade Hébert pour les mois ou celui-ci est couvert par une structure gonflable, soit pour la période du 15 novembre 2021 au 15 avril 2022, avec possibilité de trois renouvellements d'une durée d'une saison hivernale chacun avec l'accord des parties avant le 1er août de chaque année.

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer l'entente prévue à cet effet.

D'imputer les dépenses et les recettes reliées à cet ajout au contrat conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1213451004

CA21 13 0258

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION DE SERVICE AVEC NATURE-ACTION QUÉBEC INC. POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOQUARTIER DE SAINT-LÉONARD POUR LES ANNÉES 2022 ET 2023 – 334 569,48 \$, PLUS LA VARIATION DU POURCENTAGE DE L'IPC.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention de service avec NATURE-ACTION QUÉBEC INC. pour le fonctionnement de l'Écoquartier de Saint-Léonard pour les années 2022 et 2023, au montant total de 334 569,48 \$ plus la variation du pourcentage de l'IPC (pour l'année 2023).

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer ledit projet de convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1215995001



CA21 13 0259

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 25 747,92 \$ AUX ORGANISMES SPORTIFS DE L'ARRONDISSEMENT POUR LA RÉALISATION DE LA PROGRAMMATION SPORTIVE DE L'ANNÉE 2021.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière totalisant 25 747,92 \$ aux organismes sportifs de l'arrondissement pour la réalisation de la programmation sportive de l'année 2021. Cette somme est répartie comme suit :

ORGANISMES	AIDE FINANCIÈRE 2021
Association de cheerleading de Saint-Léonard	2 104,71 \$
Centre sportif Ludus (boxe)	2 419,34 \$
Club d'athlétisme et de marche de St-Léonard	3 629,01 \$
Club basketball St-Léonard	4 618,41 \$
Association du hockey mineur St-Léonard inc.	12 976,45 \$
TOTAL	25 747,92 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1213451003

CA21 13 0260

APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 23 994 \$ AUX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LES PROJETS ET LES MONTANTS INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ÉDITION 2021 DU PROGRAMME D'INTERVENTION DE MILIEU JEUNESSE (PIMJ) POUR LES JEUNES DE 12-30 ANS.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière totalisant 23 994 \$ aux organismes ci-après désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2021 du Programme d'intervention de milieu jeunesse (PIMJ) pour les jeunes 12-30 ans. Cette somme est répartie comme suit :

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Soutien aux devoirs et animation des pavillons de parc pour les 9-12 ans	3 805 \$
Gestion Multisports St-Léonard	Formation Diplôme et aptitudes aux fonctions d'animateur (DAFA)	4 082 \$
Les YMCA du Québec	Zone 16-30 Saint-Léonard	4 254 \$
Gestion Multisports St-Léonard	Activités sportives et tournoi	11 853 \$
TOTAL		23 994 \$

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1218717015

CA21 13 0261

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 19 565 \$ À CONCERTATION SAINT-LÉONARD POUR LE PROJET « UN VOISINAGE CONVIVIAL ET SÉCURITAIRE POUR TOU.TES » DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE COMMISE ET SUBIE CHEZ LES JEUNES 2021-2022.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 19 565 \$ à Concertation Saint-Léonard pour le projet « Un voisinage convivial et sécuritaire pour tou.tes », dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021-2022, pour l'année 2021.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1218717024



CA21 13 0262

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ADDENDA ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE ADDITIONNELLE DE 2 100 \$ À L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR ST-LÉONARD INC. POUR LA SURVEILLANCE DE L'ACTIVITÉ DU PATIN LIBRE AUX ARÉNAS ROBERTO-LUONGO ET MARTIN-BRODEUR, POUR L'ANNÉE 2021.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet de convention addenda et d'accorder une aide financière additionnelle de 2 100 \$ à l'Association du hockey mineur St-Léonard inc. pour la surveillance de l'activité du patin libre aux arénas Roberto-Luongo et Martin-Brodeur, pour l'année 2021.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.11 1203451013

CA21 13 0263

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE ADDITIONNELLE DE 1 000 \$ À CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL POUR L'ANNÉE 2021 ET UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 2 000 \$ À CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL ET À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE POUR L'ANNÉE 2022.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accorder une aide financière additionnelle de 1 000 \$ à Centraide du Grand Montréal, pour l'année 2021 et d'accorder une aide financière totalisant 2 000 \$ à Centraide du Grand Montréal et à la Société canadienne de la Croix-Rouge, soit une somme de 1 000 \$ chacun, pour l'année 2022.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.12 1210391005

CA21 13 0264

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 AOÛT 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 31 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1217838011

CA21 13 0265

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} au 31 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1217335006

CA21 13 0266

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-362 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 DE FAÇON À AUTORISER LES ABRIS D'AUTO SAISONNIERS ET LES CORDES À LINGE DANS LA ZONE H08-22.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1886-362 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 de façon à autoriser les abris d'auto saisonniers et les cordes à linge dans la zone H08-22, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.01 1219281001

CA21 13 0267

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-362 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 DE FAÇON À AUTORISER LES ABRIS D'AUTO SAISONNIERS ET LES CORDES À LINGE DANS LA ZONE H08-22.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1886-362 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 de façon à autoriser les abris d'auto saisonniers et les cordes à linge dans la zone H08-22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1219281001



CA21 13 0268

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2227-4 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (2227) AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE SUR LES RUES J.-B.-MARTINEAU ET PHILIAS-GAGNON.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2227-4 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) afin de modifier la limite de vitesse sur les rues J.-B.-Martineau et Philiass-Gagnon, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.02 1213022013

CA21 13 0269

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2268 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 7 septembre 2021;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2268 intitulé : Règlement sur les nuisances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1213022011

CA21 13 0270

AUTORISER LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX ET ADOPTER L'ORDONNANCE NUMÉRO 2144, O-24 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR CHAQUE ÉVÉNEMENT PRÉVU AU CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MOIS D'OCTOBRE 2021.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Pour la tenue des événements spéciaux selon le calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois d'octobre 2021 en pièce jointe au sommaire décisionnel numéro 1218717026 :

D'adopter l'ordonnance numéro 2144, O-24 intitulée : Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois d'octobre 2021.

D'autoriser, pour la tenue de ces événements :

- la vente d'aliments;
- la vente et consommation de boissons alcoolisées et non alcoolisées;
- l'utilisation de matériel de cuisson;
- l'utilisation de la voie publique et la fermeture temporaire de rues dans le cadre des processions ou de spectacles en plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1218717026

CA21 13 0271

ADOPTION DE L'ORDONNANCE 2268, O-1 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR FIXER LES HORAIRES AUX FINS DE L'APPLICATION DES ARTICLES 17 ET 19 DU RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES (2268).

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'adopter l'ordonnance 2268, O-1 intitulée : Ordonnance pour fixer les horaires aux fins de l'application des articles 17 et 19 du Règlement sur les nuisances (2268).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1213022012

CA21 13 0272

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 2021-23 – NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 8555, RUE DES PRÉVOYANTS – LOT NUMÉRO 1 333 700 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 7 juillet 2021, d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-23, constitué des plans préparés par Sako Mekhgeavakian, architecte en date du 5 mai 2021 en y apportant une modification qui consiste à séparer le mur rideau en deux fenêtres en ajoutant de la maçonnerie similaire à celle proposée pour les façades;

ATTENDU QUE le requérant a informé l'arrondissement qu'il ne souhaite pas apporter la modification aux plans déposés.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :



De désapprouver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-23 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8555, rue des Prévoyants, lot numéro 1 333 700 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02, et ce pour les motifs suivants qui sont en lien avec les objectifs et les critères énumérés à l'article 8.4.2 du Règlement de zonage numéro 1886 :

- l'équilibre dans les formes et les proportions entre le rez-de-chaussée et le deuxième étage n'est pas privilégiée;
- bien que les caractéristiques architecturales du nouveau bâtiment sont d'expression contemporaine, elles n'établissent pas une parenté avec les caractéristiques du secteur;
- le nouveau bâtiment ne s'intègre pas de façon harmonieuse par rapport au secteur environnant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1219000016

CA21 13 0273

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-26 – MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIPLEX ISOLÉ, SITUÉ AUX 7925-7927, BOULEVARD LACORDAIRE – LOT NUMÉRO 1 122 799 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 septembre 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-26 visant la modification de la façade du bâtiment résidentiel multiplex isolé situé aux 7925-27, boulevard Lacordaire, lot numéro 1 122 799 du cadastre du Québec, dans la zone C10-25, constitué des plans et des élévations préparés par Yves Bilodeau Dessinateur inc., en date du 10 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1219000017

CA21 13 0274

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-28 – NOUVEAU BÂTIMENT MIXTE (RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL) ISOLÉ SITUÉ AUX 9400-9410, BOULEVARD LACORDAIRE (FUTURS NUMÉROS CIVIQUES) – LOTS NUMÉROS 5 681 502, 6 173 680, 6 173 681 ET 6 173 682 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT-SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 septembre 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De désapprouver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-28 visant la construction d'un nouveau bâtiment mixte (résidentiel et commercial) isolé situé aux 9400-9410, boulevard Lacordaire (futurs numéros civiques), lots numéros 5 681 502, 6 173 680, 6 173 681 et 6 173 682 du cadastre du Québec, et ce pour les motifs suivants qui sont en lien avec les objectifs et les critères énumérés à l'article 8.1.2 du Règlement de zonage numéro 1886 :

- le traitement de l'entrée n'est pas semblable au traitement accordé aux entrées des bâtiments existants à proximité qui sont principalement orientées vers les voies publiques;
- l'implantation du bâtiment « E » proposé ne favorise pas l'ensoleillement du bâtiment « C » existant à proximité ainsi que du seul espace de socialisation aménagé entre les deux bâtiments;
- l'implantation proposée du bâtiment « E » n'assure pas un niveau de privauté raisonnable aux occupants du bâtiment « C » existant;
- l'interface du projet avec le site industriel adjacent ainsi qu'avec le boulevard Lacordaire ne propose pas un traitement particulier pour une meilleure intégration et une réduction des nuisances liées au site industriel adjacent et à celles de l'aire de chargement déjà existante (pour le IGA) et à la coupure occasionnée par l'aire de stationnement avec le boulevard Lacordaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1219000019

CA21 13 0275

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉOLUTION – MODIFICATION DU PROJET PARTICULIER PPCMOI 2016-02/H06-10 – 8500-8550, BOULEVARD VIAU ET 4850-4906, BOULEVARD ROBERT – LOT NUMÉRO 1 002 525 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD OUEST.

ATTENDU la résolution numéro CA17 13 0191 adoptée le 4 juillet 2017;

ATTENDU la nécessité de modifier certaines dispositions de la résolution numéro CA17 13 0191 afin d'assouplir les exigences pour les stationnements au sous-sol;



ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 septembre 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un premier projet de résolution modifiant certaines dispositions de la résolution numéro CA17 13 0191 adoptée le 4 juillet 2017 accordant le projet particulier PPCMOI 2016-02/H06-10 visant à autoriser la démolition des bâtiments portant les adresses civiques 8500-8550, boulevard Viau et 4850-4906, boulevard Robert et la construction d'un développement résidentiel et mixte sur le lot numéro 1 002 525 du cadastre du Québec.

Les modifications à apporter à la résolution numéro CA17 13 0191 adoptée le 4 juillet 2017 sont les suivantes :

1. L'article 16 de cette résolution est modifié par l'ajout, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« Pour les lots A, B et C, tels qu'identifiés au plan intitulé « plan d'ensemble » de l'annexe D, le garage de stationnement au sous-sol peut être construit jusqu'aux limites latérales de terrain. Cependant, une distance de trois (3 mètres) doit être respectée en tout temps entre chaque garage de stationnement au sous-sol ainsi qu'entre un garage de stationnement au sous-sol et une ligne de rue latérale. ».
2. L'article 23 de cette résolution est modifié par l'ajout, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« Pour les lots A, B et C, tels qu'identifiés au plan intitulé « plan d'ensemble » de l'annexe D, la plantation d'arbres doit être semblable à celle présentée dans le plan intitulé « Plantation pour les lots A, B et C » de l'annexe F. ».
3. Cette résolution est modifiée par l'ajout, après l'article 29, de l'article suivant :

« 29.1 Au moins 10 % des espaces de stationnement des lots A, B et C, tels qu'identifiés au plan intitulé « plan d'ensemble » de l'annexe D, doivent avoir les infrastructures et l'électricité nécessaires à l'installation de bornes électriques lors de la construction. ».
4. Cette résolution est modifiée par l'ajout, après l'annexe E, de l'annexe F intitulée « Plantation pour les lots A, B et C ».

Annexe F
Plantation pour les lots A, B et C

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1165909023

Le 4 octobre 2021

CA21 13 0276

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2021.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1213304012

CA21 13 0277

**DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES
CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE POUR LES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2021.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports mensuels de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours des mois de juillet et août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1213304011



CA21 13 0278

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 19 h 27, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 22 novembre 2021.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 4 octobre 2021